



Association des Villes
pour la Propreté Urbaine

LA FEUILLE DE ROUTE ECONOMIE CIRCULAIRE
du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
➔ Axe déchets sauvages



Carole Carpentier / Gestes Propres

Rencontres nationales de la propreté urbaine
AVPU - 22 novembre 2018 - Versailles

Origine de la FREC

- La feuille de route économie circulaire publiée le 23 avril dernier → **50 mesures** qui visent notamment la mise sur le marché des produits, les modes de consommation, **la gestion des déchets et la mobilisation des acteurs.**
- **les mesures 27 et 39 visent plus particulièrement la lutte contre les « dépôts sauvages ».**
 - "Sur la base des **travaux de l'ADEME, élaborer début 2019 un référentiel de bonnes pratiques et d'outils destiné aux collectivités** pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets" (mesure n° 27)
 - "**Simplifier les contraintes pour les autorités chargées de la police déchets de façon à la rendre plus efficace**, notamment sur la lutte contre les dépôts sauvages de déchets" (mesure n°39)
- **Brune Poirson, Secrétaire d'Etat au MTES, a lancé ces 3 chantiers le 22 mai** →→→



Les trois chantiers



1. La réalisation, sous le pilotage de l'ADEME, d'une **étude visant notamment à caractériser les déchets sauvages et à déterminer le profil des déposants/pollueurs, ainsi qu'à connaître les coûts supportés par les collectivités** dans ce domaine ;
2. L'élaboration de **propositions de mesures visant à renforcer les modalités de contrôle et de sanction** mis en œuvre par les collectivités locales → GT dédié animé par le MTES (AVPU membre)
3. La **production, sous la coordination de l'association Gestes Propres, d'un recueil d'outils et de bonnes pratiques en matière de prévention de l'abandon de déchets, destiné aux collectivités locales** → GT dédié animé par Gestes Propres (AVPU membre).

➔ **Publication d'un Guide pratique et pragmatique issu de ces travaux à destination des collectivités – livrable avril 2019**

Travaux en cours :

- **étudier les pratiques déployées dans les territoires, y compris les outils de communication et de sensibilisation**
- **faciliter les échanges entre collectivités et élus sur ce sujet et partager les retours d'expérience**
- **identifier, en s'appuyant sur le réseau Clean Europe Network, les bonnes pratiques mises en œuvre dans d'autres États membres**
- **étudier avec l'aide d'experts en sciences/psychologie sociales les leviers pour faire évoluer les comportements, et aboutir à des recommandations concrètes (à faire / à éviter)...**

Travaux à mener :

- **approfondir les résultats de l'étude ADEME (post 20/12/2018) en matière de prévention, notamment par le biais d'enquêtes complémentaires**
- **Prochaine réunion : Mercredi 6 février, 14h-17h30**

Groupe de Travail

« Police des déchets et gestion des déchets sauvages »

- **Objectif du groupe de travail** : Proposer des mesures concrètes pour améliorer la lutte contre les dépôts sauvages de déchets
- **Pilote du groupe** : DGPR/BPGD
- **Livrable** : Propositions d'évolutions législatives
Echéance : fin 2018



Groupe de Travail

« Police des déchets et gestion des déchets sauvages »

1. Etat des lieux des différentes polices

- Quelle répartition optimale entre maire, préfet et ministre ?
- Comment optimiser la police déchets entre les autorités compétentes pour l'ensemble des mesures de la politique déchets (lutte contre les déchets sauvages notamment, tri 5 flux, tri à la source des biodéchets...)

2. État des lieux et simplification des contrôles et des sanctions

- État des lieux des sanctions existantes
 - Utilisation de nouvelles technologies
- **Les difficultés :**
- Disposer d'une **preuve** pour condamner
 - Les évolutions envisagées **doivent s'inscrire dans notre système judiciaire existant** (peu de souplesse)

Groupe de Travail « Police des déchets et gestion des déchets sauvages »

Mesures législatives envisagées mais non encore validées :

- Augmenter le nombre d'agents autorisés à sanctionner et leur champ d'action trop limité (ASVP, garde-champêtre)
- Utiliser de nouveaux outils (télé-protection autorisée pour les dépôts sauvages)
- Transfert de compétence police déchets possible mais non obligatoire aux présidents d'EPCI

Création d'outils d'aide pour les élus : guides, barème...

Etude ADEME

Caractérisation de la problématique des déchets sauvages

L'étude vise à répondre à deux principales problématiques :

1. Compréhension de la formation des dépôts de déchets sauvages

- Caractéristiques des déchets sauvages
- Pratiques associées à la formation des dépôts de déchets sauvages

2. Compréhension de la gestion des dépôts de déchets sauvages et de leurs impacts

- Pratiques de gestion des dépôts de déchets sauvages
- Organisation de la gestion des dépôts de déchets sauvages
- Impacts des déchets sauvages

Mais aussi :

- Alimenter les discussions des groupes de travail (GT) spécifiques sur les déchets sauvages
- Tirer des résultats des enseignements qui nourrissent les recommandations des GT.

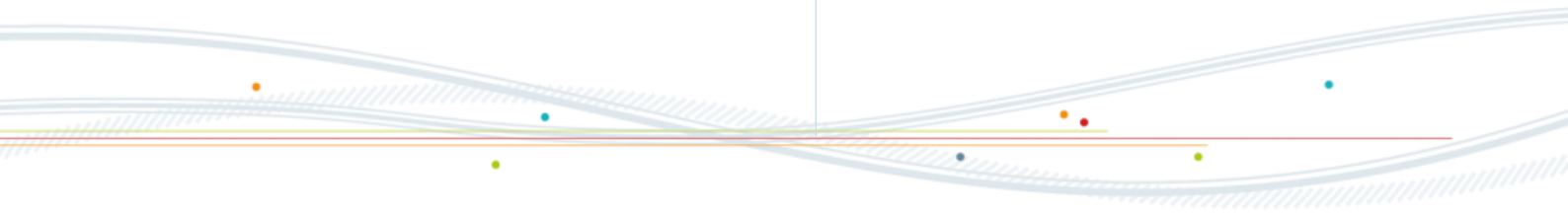


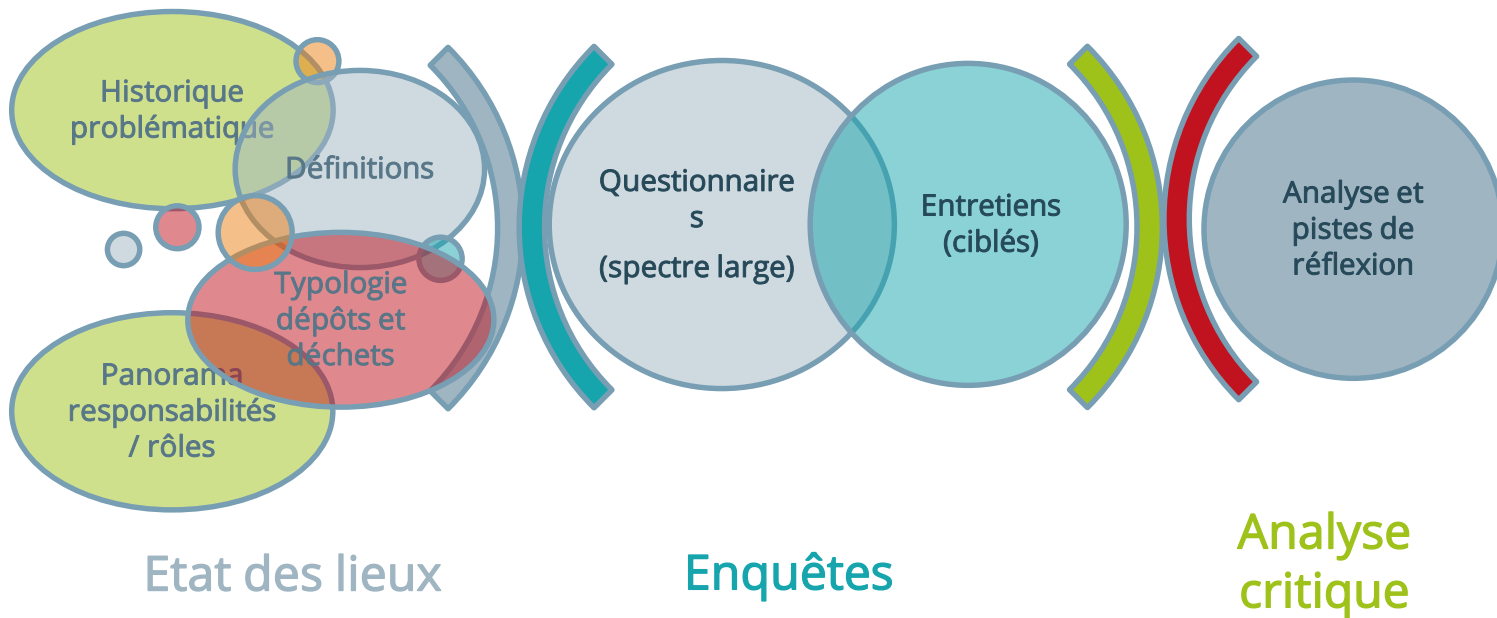
ecogeos
environnement & territoires

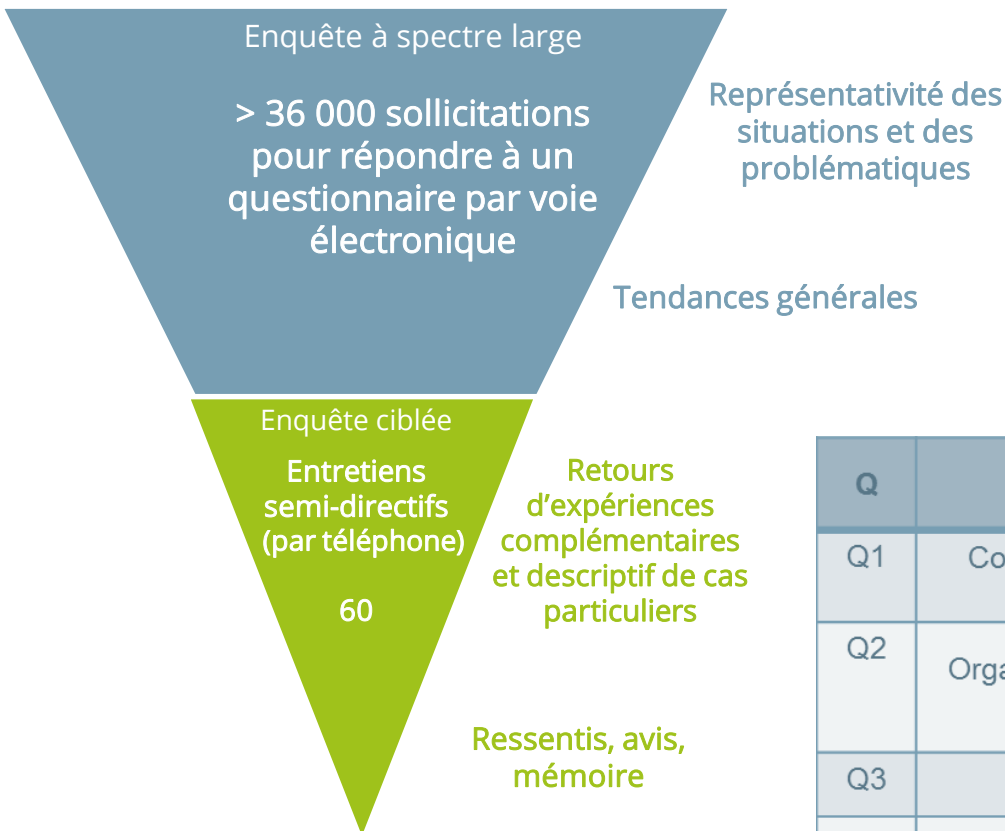
*Etude de caractérisation de la problématique
des déchets sauvages*



MÉTHODOLOGIE







Q	Acteur	Réponses reçues
Q1	Collectivités territoriales et leurs groupements	2652
Q2	Organismes départementaux ou régionaux	23
Q3	Associations	29
Q4	Acteurs à l'échelle nationale	15

Analyse critique

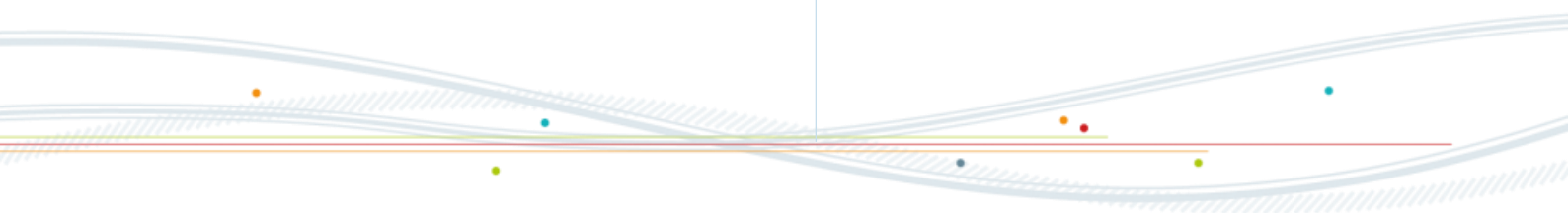


- Aperçu des thématiques des questionnaires
 - Appréciation des impacts des déchets sauvages
 - Compréhension de la formation de ces dépôts
 - Prévention, identification et gestion des déchets sauvages
 - Sanctions associées aux déchets sauvages
 - Coût de la gestion des déchets sauvages

QUELQUES 1ERS RÉSULTATS

**RESTITUTION DES CONCLUSIONS
LE 20 DÉCEMBRE 14H30-17H30
AU MTES LA DÉFENSE**

***OUVERT AUX COLLECTIVITÉS LOCALES SOUS
RÉSERVE D'INSCRIPTION PRÉALABLE***



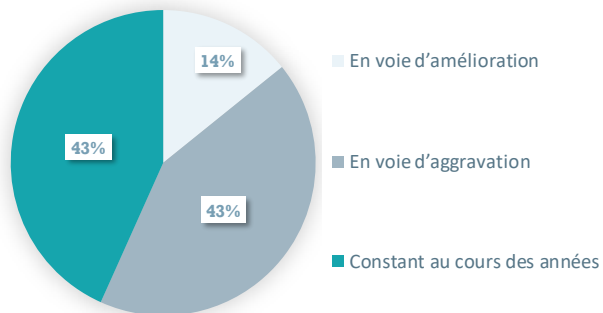


● Caractérisation de la problématique

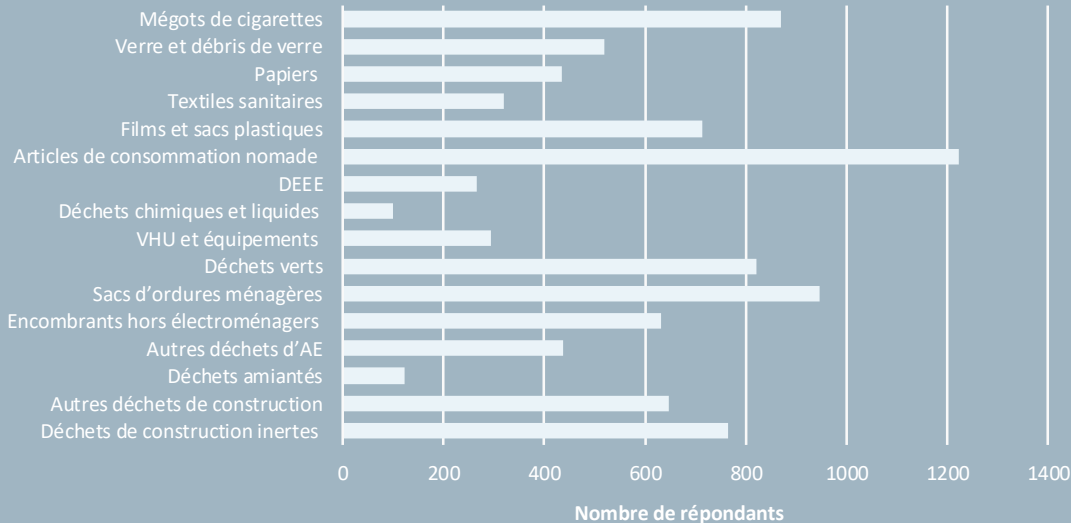
➤ Avis sur l'évolution de la problématique : pas ou peu d'amélioration

➤ Une grande variété de déchets concernés

Analyse des Q1 uniquement



Zoom sur les déchets les plus présents (=beaucoup)

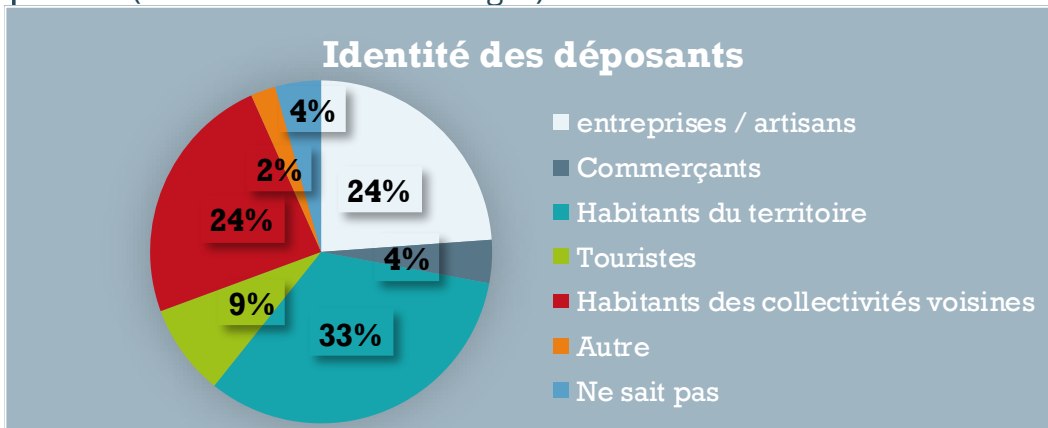




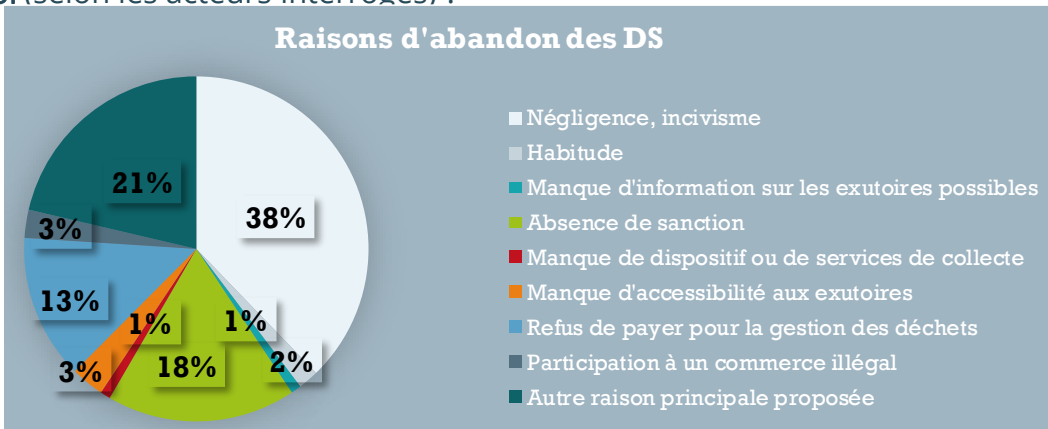
Analyse des Q1 uniquement

● Caractérisation de la problématique

➤ Quels déposants (selon les acteurs interrogés) ?



➤ Pourquoi (selon les acteurs interrogés) ?





Analyse des Q1 uniquement

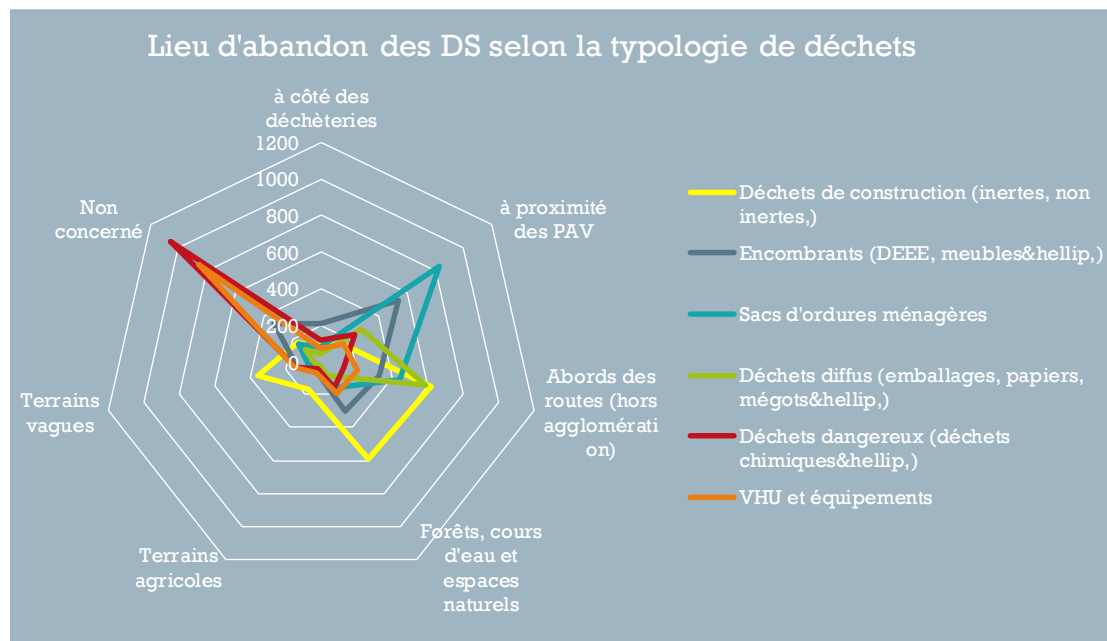
● Caractérisation de la problématique :

➤ Des quantités rarement connues

Données mesurées	93
Données estimées	225
Non connues	2050

➤ Les lieux de dépôts

- OMR : PAV et abords des routes
- Encombrants : PAV
- Déchets de construction : espaces naturels et abords des routes
- Déchets diffus : abords des routes





Analyse des Q1 uniquement, résultats provisoires

● Quelle gestion ? Avis des collectivités sur les outils disponibles

- Très grande majorité des répondants (509 réponses) **non satisfaits** ou ne connaissant pas les outils disponibles
- Principales critiques :
 - **Difficulté pour identifier le responsable** (Problématique récurrente : 81 réponses)
 - **Plaintes qui restent sans suite / sanctions non appliquées** (environ 50 réponses)
 - **Manque de moyens** (humains, financiers, moyens de sensibilisation et manque d'informations)
 - **Difficiles à mettre en œuvre** et / ou à appliquer sur le terrain
 - **Délais trop importants et lourdeur administrative**
 - **Manque d'implication de la gendarmerie ou de la justice**
 - **Pas assez dissuasifs** : « montant des amendes pas assez élevé » ; « sanctions non dissuasives »
 - **Mauvaise répartition des compétences et des pouvoirs** entre les communes et l'intercommunalité en charge de la collecte
 - **Spécificités des communes rurales**
 - **Limites géographiques** : aspect frontalier, limites départementales



Analyse des Q1 uniquement, résultats provisoires

● Quelle gestion ? Avis des collectivités sur les outils disponibles

➤ Quelques suggestions d'amélioration de la part des collectivités

- **Vidéosurveillance :**
 - Perçu comme un outil efficace mais jugé cher => à privilégier près des sites sensibles (ex : près des PAV)
 - Ne permet pas de sanctionner
- **Répartition des pouvoirs / transfert du pouvoir de police :** les syndicats voudraient un **transfert des pouvoirs de police à l'EPCI / au service de collecte**
- Des communes demandent **plus de pouvoir de police pour les maires**
- **Transfert des pouvoirs aux services de l'Etat**, en particulier pour les communes rurales qui disposent de peu de moyens
- **Collaboration plus étroite entre les différents services :**
 - EPCI /mairie ;
 - Procureur, préfet, gendarmerie, police / ceux qui collectent (département, interco et communes) ;
 - Création de polices vertes (convention avec gendarmerie, police municipale ou création d'équipes spécifiques) pour que la sanction de vienne pas directement de l' élu
- **Forfaitisation de l'infraction :** immédiateté de l'amende et désengorgement des services de l'Etat
- **Facturation de l'enlèvement ou du nettoyage**
- **Publication et diffusion des sanctions/suites pénales**
- **Plus de déchèteries**
- **Procès-Verbal électronique**, plus efficace en termes de dématérialisation



Point sur l'évolution de la réglementation sur les emballages et les plastiques (France + Europe)

PAQUET DECHETS ET DIRECTIVE PLASTIQUES (1/2)

Paquet déchets, incluant notamment :

- directive 2018/851 modifiant la directive-cadre déchets (2008)
- directive 2018/852 modifiant la directive emballages (1994)
- directive 2018/850 modifiant la directive décharge (1999)

Impose aux Etats membres :

- d'identifier les produits qui constituent les principales sources du dépôt sauvage de déchets
- de prendre les mesures nécessaires pour prévenir et réduire les déchets sauvages issus de ces produits
- de viser à mettre fin à la production de déchets marins
- de mettre en place et soutenir des campagnes d'information afin de sensibiliser sur les dépôts sauvages de déchets

- **Échéance de transposition** : 5 juillet 2020
- **Échéance fixée par le ministre** : loi FREC

(courant 2019 présentation en conseil des ministres 1er trim 2019)





Point sur l'évolution de la réglementation sur les emballages et les plastiques (France + Europe)

PAQUET DECHETS ET DIRECTIVE PLASTIQUE (2/2)

- **Projet de directive plastique, incluant diverses mesures destinées à réduire la quantité de déchets plastiques dans l'environnement marin :**
 - interdiction de mise sur le marché : assiettes, couverts, cotons tiges, pailles ou tiges fixées aux ballons, ainsi que les plastiques oxo-dégradables (sacs ou emballages) et les emballages de fast-food en PSE
 - réduction de consommation : produits pour lesquels il n'existe pas d'alternative devra être réduite par les EM d'au moins 25% d'ici 2025. Concerne par exemple les emballages à usage unique pour les burgers, sandwichs, fruits, légumes, desserts ou glaces.
 - obligations d'étiquetage et de sensibilisation (fin de vie)
 - contribuer à la prise en charge, dans le cadre d'une responsabilité élargie des producteurs :
 - > des coûts des opérations de nettoyage des déchets abandonnés et des opérations de sensibilisation (en plus des coûts de collecte et de traitement (principe déjà prévu par la directive-cadre déchets 2008)
 - > concernera autant les filières REP existantes (emballages) que les nouvelles filières à créer (tabac notamment → mégots)

- **Directive en cours de négociation.**
Adoption prévue fin 2018.
Transposition via loi FREC également.





Merci de votre attention !

**Vos bonnes pratiques sont les bienvenues pour alimenter
les travaux du « GT Prévention » et le Guide à paraître :**

Contact : a.boulkroune@gestespropres.com

